MAGAZINE MENSUEL
DE FORCE OUVRIÈRE
FRANCE TÉLÉVISIONS

l'inFO france•tv

N° 12 février 2020



France Télévisions décembre 2019
© olivierleclanche

Spéciale réforme de l'audiovisuel

"La réforme dont je suis la rapporteure générale ne vise pas une recherche d'économie. (…) Au contraire, elle doit permettre de réaffirmer l'indépendance et la singularité de notre audiovisuel public"

L'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique débute le 2 mars prochain à l'Assemblée Nationale. Si globalement ce projet de loi va dans le bon sens notamment sur toute la partie création, droits d'auteurs, protection des publics et des œuvres, il fusionne également le CSA et Hadopi. Mais surtout, il transforme totalement l'univers de l'audiovisuel public. France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde sont regroupés dans une holding *"France Médias"* avec à sa tête un PDG pour diriger toutes ces entreprises.

Rencontre exclusive pour l'inFO avec Aurore BERGÉ, rapporteure générale du projet de loi, députée des Yvelines, et porte-parole de la République En Marche.

l'inFO : *La réforme de l'audiovisuel public, est-ce un retour à l'ORTF ?*

Aurore BERGÉ : C'est une inquiétude qui existe à partir du moment où on dit qu'on va regrouper sous une même ombrelle l'ensemble des médias de l'audiovisuel public.

La connotation de l'ORTF ne fait pas référence à sa structuration mais au contrôle de l'information par la puissance politique. On fait référence à une époque où l'information était contrôlée, verrouillée, diligentée par le pouvoir. Or, il ne faut pas confondre la manière avec laquelle nous souhaitons structurer l'audiovisuel public et le risque du manque d'indépendance de celle-ci.

Cela n'est pas, et cela ne sera jamais, dans une Démocratie, aux pouvoirs politiques de contrôler l'Information ou d'ailleurs tous les autres types de programmes. Le rôle des parlementaires est de définir les missions du service public qui doivent être réaffirmées.

l'inFO : *Quel est l'intérêt de créer une holding "France Médias" qui va regrouper France Télévisions, Radio France, l'INA, France Médias Monde, hormis de nous dire que cela se fait dans d'autres pays européens ?*

Aurore BERGÉ : Il ne va pas de soi d'avoir un audiovisuel public financé par les Français. Cela impose donc de réfléchir sur la singularité de ses missions : quel est le service que l'audiovisuel public rend aux Français ? Qu'est-ce qui fait la différence entre le public et le privé ?



Aurore BERGÉ

Il existe aujourd'hui des modèles différents qui coexistent, mais l'audiovisuel public a une singularité.

Après, évidemment, il y a la question de la structuration, une holding peut renforcer les synergies notamment sur l'attente du public concernant la proximité. La holding ne doit pas étouffer la particularité des métiers : l'écriture, la radio, la télévision...

Enfin, pour France Médias, c'est une manière d'être plus fort dans la négociation notamment d'achats extérieurs. Clairement, on n'est pas les mêmes lorsqu'on a des budgets davantage consolidés que si on doit travailler chacun de son côté. Il faut prendre en compte le contexte concurrentiel.

Toutes ces synergies doivent permettre à l'audiovi-

suel public de se développer et d'atteindre la taille nécessaire pour faire face aux enjeu de son avenir et de ses missions.

l'inFO : *Dans le projet de loi, il est indiqué que c'est sur le budget global de l'audiovisuel public que doit se financer la création de France Médias. N'est-il pas choquant, au moment où les salariés sont affectés par des nombreuses suppressions de postes et des coupes budgétaires, de mettre en place une structure où seront embauchés des hauts cadres avec de gros salaires ?*

Aurore BERGÉ : Vous avez raison. La France à un travers. Lorsque l'on parle de choc de simplification, on empile souvent les structures. Si la holding devait se traduire uniquement par l'ajout d'une couche supplémentaire de management, ce serait un échec. Il y aura évidemment des besoins de recrutements.

Au moment du choix du futur PDG par le conseil d'administration, ce seront à eux de démontrer le bien-fondé de France Médias. Je comprends évidemment l'inquiétude des personnels car je sais que les efforts demandés sont importants. Je sais qu'on ne pourra pas aller plus loin dans ces efforts.

J'ai vu la capacité des entreprises de l'audiovisuel public à se réformer, c'est une bonne chose vis-à-vis des Français. La holding doit être un facilitateur.



Expérimentation d'une régie automatisée - février 2020

l'inFO : *En attendant la nomination du PDG de France Médias en 2022, est-il vraiment sérieux d'imaginer que le mandat de la Présidente de France Télévisions ne sera pas renouvelé jusqu'à cette échéance ?*

Aurore BERGÉ : Ce n'est pas aux parlementaires de décider ! Cela ne nous appartient pas. Nous espérons que le projet de loi sera adopté à l'été et jusque-là, cela appartient au CSA. Les règles de nomination perdurent.

Je n'ai donc absolument pas à me prononcer. Vous ne pouvez pas me dire qu'il y a un risque de retour à l'ORTF, et me demander quel est mon avis sur la direction de France Télévisions.

Néanmoins, là encore je comprends l'inquiétude des salariés. Mme Delphine ERNOTTE CUNCI s'est portée candidate. Selon moi, cela devrait plutôt rassurer les équipes de France Télévisions puisqu'elle démontre son attachement à France Télévisions et ne candidate pas pour France Médias. Elle souhaite poursuivre son mandat pour France Télévisions, c'est un engagement très clair de sa part.

"Si la holding devait se traduire uniquement par l'ajout d'une structure supplémentaire, ce serait un échec"

l'inFO : *La réforme de l'audiovisuel vise-t-elle comme c'est indiqué dans les impacts budgétaires du projet de loi "à rendre le secteur de l'audiovisuel public plus économe, et donc moins coûteux pour la collectivité" ?*

Aurore BERGÉ : La réforme dont je suis le rapporteur général ne vise pas une recherche d'économie. Ce n'est pas cela notre enjeux majeur, ce n'est pas vrai !

La moitié du budget du ministère de la culture est consacrée à l'audiovisuel public, il ne faut pas l'oublier. Mais il n'y a pas deux mondes à part, celui du ministère de la Culture et celui de l'audiovisuel public Cette réforme vise d'abord à réaffirmer la place de l'audiovisuel public dans le quotidien des Français.



Éric VIAL pour **FO france•tv**

l'inFO : *Les prochains PDG devront-ils candidater devant le conseil d'administration, le projet de loi ne dit rien à ce sujet ?*

Aurore BERGÉ : Oui, l'objectif est celui-là. Les règles de nomination ont constamment été modifiées. Quels que soient les modes adoptés, cela a toujours suscité des critiques.

Aucun système n'est parfait. Mais le système proposé dans le projet de loi me semble le plus indépen-

dant possible, avec des conseils d'administrations qui sont autonomes. Les futurs postulants devront donc candidater. Les conseils d'administrations seront totalement souverains. La pluralité, l'indépendance de ces CA sont garanties.

"Aucun système n'est parfait, mais celui là me semble le plus indépendant"

Il y aura aussi 2 représentants des salariés au Conseil d'Administration de France Médias, ce n'est pas rien.

l'inFO : *Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) disparaît dans le projet de loi, il est remplacé par un contrat stratégique pluriannuel, est-ce à dire que le financement de l'audiovisuel public n'est toujours pas pérennisé ?*

Aurore BERGÉ : L'État a été défaillant sur les COM. Il n'y a pas eu un COM respecté par l'État. C'est un problème : celui de l'engagement des pouvoirs publics vis-à-vis de ses entreprises. Néanmoins, avoir une logique de stratégie pluriannuelle est une bonne chose.

Alors oui, de fait, le financement de l'audiovisuel public n'est pas le sujet de ce projet de loi. Pourquoi ? Parce que dans les deux prochaines années, le mode de financement de l'audiovisuel public va évoluer. La suppression de la taxe d'habitation sur laquelle repose la redevance va disparaître. Il va donc falloir imaginer une autre modalité de perception.



février 2020

Aurore BERGÉ, porte parole d'En Marche

Ma conviction est qu'il faut absolument garantir l'indépendance des ressources de l'audiovisuel public, c'est fondamental ! Il faut des ressources affectées. Il ne faut pas que cela soit budgétisé sur le budget de l'État. Ensuite, il faudra évidemment se poser la question de l'assiette de la ressource.

Je plaide pour l'universalisation de la contribution à l'audiovisuel public. Il me semble que c'est le sens de la cohérence. À partir du moment où nous constatons que l'audiovisuel public est un service public, il est normal que l'ensemble des Français puisse contribuer à son financement, en gardant les exceptions actuelles *(personnes âgées, personnes en situation de handicap, minoration Outre-mer…)*.

l'inFO : *La loi vise à améliorer "la proximité" mais elle ne propose pas aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) de géolocaliser "les box" afin que les téléspectateurs puissent suivre leurs programmes régionaux de France 3 sur le canal 3, pourquoi ?*

Aurore BERGÉ : Effectivement, cette demande vise à valoriser les programmes locaux afin qu'ils soient mieux exposés.

C'est une vraie réflexion que nous avons aujourd'hui pour savoir si nous allons déposer des amendements sur ce sujet. Mais nous avons une difficulté de faisabilité qui existe avec les FAI sur la définition des périmètres régionaux. Le bornage et les relais ne correspondent pas forcément à la cartographie administrative de nos régions, ni à la cartographie de **france•3** ou d'une télévision locale.

Sur le principe, renforcer l'exposition des télévisions locales pour améliorer la proximité avec les publics, c'est évidemment très important, il faut juste voir si c'est faisable de manière opérationnelle.

l'inFO : *Cette loi ira-t-elle jusqu'au bout ? Certains parlementaires lui annoncent un funeste destin après les Municipales.*

Aurore BERGÉ : *(rires)* Ce qui est certain, c'est qu'inscrire dans un calendrier parlementaire un projet de loi sur la Culture, c'est toujours un combat !

Certains élus peuvent juger que cela n'est pas prioritaire. Mais ce projet de loi intéresse le quotidien des Français. Je rappelle qu'ils regardent 3 heures et demi par jour la télévision. Pareil pour la radio qui est le média de confiance et de proximité par excellence. Idem pour le financement de la création, du cinéma, des jeux, du documentaire, de l'animation etc…



Tournage "Un si grand soleil" février 2020
© Sébastien Lebailly

Il s'agit là, oui, du quotidien des Français. Donc évidemment cette réforme ira au bout !

Entretien exclusif
réalisé par **Éric VIAL**
Secrétaire général **FO Médias**

INQUIÉTUDES sur la RÉFORME



FO france•tv et les autres organisations syndicales représentatives auditionnées par la commission culture de l'assemblée nationale - janvier 2020

Les principales **inquiétudes des salariés** et de **FO france•tv** concernant la **réforme de l'audiovisuel** :

LE FINANCEMENT de l'audiovisuel public n'est absolument pas pérennisé.
Chaque année, avec des baisses ou des hausses aléatoires, c'est le projet de loi de finance qui déterminera le budget global du secteur.
Dans ces conditions, pas facile de mettre une stratégie pluriannuelle dans les moyens affectés.

LA REDEVANCE est perçue sur la taxe d'habitation. Celle-ci disparaissant, comment et sur quelle assiette la future redevance sera calculée ? Le projet de loi ne l'évoque absolument pas.

La loi ne rappelle pas que la mission prioritaire du service public, c'est **LA GRATUITÉ DE SES CONTENUS** sur le linéaire ou le dé-linéaire.
Tous les Français, sur tous les territoires, sans contraintes, doivent pouvoir avoir accès à l'Information, aux programmes, aux divertissements, à la culture, à la science, aux savoirs, de manière gratuite. C'est la mission prioritaire du service public.

La future holding France Médias devra financer sa création et **LES FUTURS HAUTS SALAIRES** de sa structure sur le budget existant de l'audiovisuel public.

Le projet de loi n'évoque à aucun moment **LES MISSIONS DE DIVERTISSEMENT** du service public.

Les radios de **france•tv** et les missions allouées à **france•Ô**, **france•4** sont **LES GRANDES OUBLIÉES**.

Les conseils d'administration des entités de l'audiovisuel public ne respectent pas **LA PARITÉ FEMME/HOMME**.

La géolocalisation des box internet n'est pas imposée. Les programmes régionaux de **france•3** ne seront donc toujours **PAS DISPONIBLES** sur le canal 3.

Le législateur veut **IMPOSER UN LOGO**, y compris dans les créations ou les fictions, lorsqu'une marque apparaît à l'écran : inconcevable pour nous !

Le projet de loi ne permet toujours pas à **france•tv** de financer avec la publicité les grands événements sportifs, notamment lors des mi-temps.
Obtenir des **DROITS SPORTIFS DE DIFFUSION** va être particulièrement difficile.

Ce journal a l'agrément de **titre de presse** du Ministère de la culture et de la communication

Éditeur : **FO france•tv** 7 Espl. Henri de France 75015 Paris -- *Directeur de la publication :* **Océan GRENIER**, *Rédactrice en chef :* **Marie-Pierre COURTELLEMONT**, *Directeur artistique :* **Olivier LE CLANCHE**, FTV, 7 Espl. Henri de France 75015 Paris -- *Imprimeur :* **Créa 3 Com** 23 rue de Condé 77165 -- *CPPAP :* **0424 S 08497**

E-mail : syndicatfo.groupe@francetv.fr